



Caf de la Haute-Vienne

Bailleurs Caf

Guide de la téléprocédure

Ce guide est fait pour vous !

Sur le site <u>Caf.fr</u>, il est possible d'obtenir certaines informations mais aussi de mettre à jour son dossier.

En tant que bailleur, vous pouvez également déclarer en ligne les loyers de vos locataires sur <u>www.qlweb-caf.fr</u> grâce à vos numéro d'utilisateur et code confidentiel transmis par la Caf.

Pourquoi télédéclarer ?

Le service permet de :

- Trier par nom, par ville de résidence, par code postal ou par
- numéro d'allocataire l'ensemble de vos locataires ;
- Consulter les informations relatives au logement détenues par la Caf et en fonction de chaque locataire ; Signaler un impayé de loyer ;
- Signaler le départ de votre ou vos locataire(s) ;
- Transmettre un message à la Caf ; etc.

La télédéclaration assure un gain de temps pour le bailleur et la fiabilité du traitement des informations. Les délais de traitement sont raccourcis et les frais d'affranchissement évités.

Vous avez besoin d'aide pour effectuer une démarche sur Internet ?

Contactez notre hotline au **05 55 43 40 50**. Des conseillers Caf vous accompagne dans vos démarches en ligne du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h sans interruption.



Accéder au portail

Pour accéder à ce service, rendez-vous directement à l'adresse **www.qlweb-caf.fr** ou

sur le site <u>www.caf.fr</u> – Localité 87000 – Partenaires – Vous êtes Bailleurs... – « Accédez au service de télédéclaration des loyers »

Les services proposés par votre Caf		
Guide du bailleur	Dans ce guide, vous trouverez les informations nécessaires à une relation constructive entre vous, votre locataire et la Caf.	
La télédéclaration	La Caf facilite vos démarches et vous propose un service de télédéclaration des loyers. Ce service est réservé aux propriétaires et bailleurs qui ont reçu un identifiant de connexion. Simple et rapide, ce service permet une mise à jour rapide et fiable du dossier de votre locataire. • Accédez aux services de la télédéclaration en ligne • Pour connaître la marche à suivre, consultez le guide de la télédéclaration.	
La lettre aux partenaires	Une fois par an, la Caf de la Haute-Vienne propose une Lettre aux partenaires spéciale "Bailleurs". Découvrez la dernière Lettre électronique d'information spéciale "Bailleurs"	

La première connexion

La Caf adresse à chaque bailleur, par mail ou courrier, un numéro d'utilisateur et un code confidentiel à utiliser pour la première connexion.



La première connexion

Lors de la première connexion, il vous est demandé :

- d'accepter la convention de déclaration de loyer
- de modifier votre mot de passe (8 caractères)
- de fournir une adresse mail

Référence Caf DR: Reference	
15 R CHARLES MORET	
10 Adresse électronique validée	
Première connexion	Quitter
Convention	A
Convention de déclaration de	loyer Caf - Bailleur 🚊
Convention entre la CAF et les bailleu informatisées nécessaires à la gestion	rs relative à la saisie des données de l'allocation logement.
Préambule	
4	j.
G J'accepte	G Je refuse
Champs obligatoires à renseigner	
Votre nouveau mot de passe	
Confirmer votre nouveau mot de passe	
Adresse électronique	
Votre adresse électronique	
Confirmer votre adresse électronique	
Vous devez renseigner les zones obligatoires Votre nouveau mot de passe doit compor sur le courrier de votre Caf. En cas de refus de la convention, l'adresse é pour vous contacter.	et cliquer sur "Envoyer" ter 8 caractères, il remplace celui indiqué lectronique ci-dessus ne sera plus utilisée
Env	over

Les connexions suivantes

Pour toutes les autres connexions, vous pourrez saisir votre numéro d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi, puis cliquer sur le bouton <u>Validez</u>





La télédéclaration des loyers

Une page de menu s'affiche directement après votre identification.



La télédéclaration des loyers

CABINET E DEL Référence Caf DR: 0000353 Référence Caf Tiersi: 0000000 2 AV DU GENERAL LECLERC 00000 NULPART Adresse email validée : edel@toto.com	
Télédéclarer mes locataires	Accueil ⊗ Quitter
A Pour information : il reste 18 locataires à saisir sur 2	0
➡ Filtrer / trier Iocataires 1 à	10 sur 20 🕖 🕥
0691050 CHOPIN FREDERIC	80100 ABBEVILLE 🛛 🛛 🖑 🍞
🖸 0673300 FAURE GABRIEL	80210 ACHEUX EN VIMEU 🛛 o 🌴
🖸 0650420 LULLY JEAN BAPT	80390 FRESSENNEVILLE
🖸 0182050 (SAGAN FRANCOISE	80100 ABBEVILLE 🛛 🕚 🔥
🗉 0195840 - GARY ROMAIN	80390 FRESSENNEVILLE
🖸 0303520 CAMUS ALBERT	80100 ABBEVILLE 🛛 🕚 🔥
🖸 0315640 ZOLA EMILE	80390 FRESSENNEVILLE
■ 0333730 RAVEL MAURICE	80350 MERS LES BAINS
🖸 0731520 CHRISTIE AGATHA 🛛 🛛 🕫	80130 FRIVILLE ESCARBOTIN 🕘 🔥
🖸 0325460 - BACH JEAN SEBASTIEN	80100 ABBEVILLE 🛛 🕚 🔥

Cette vue permet de voir le numéro de dossier, les nom, prénom, ville et code postal de vos locataires, ainsi qu'un pictogramme indiquant l'avancée de la saisie :



Données à saisir par le bailleur

Données saisies et validées par le bailleur

Données télétransmises à la Caf

Vous pouvez également trier et filtrer cette vue et définir le nombre d'allocataires visibles par page en cliquant sur **<u>Filtrer/Trier</u>**

La télédéclaration des loyers

Pour effectuer la saisie des loyers, ouvrez la fiche du locataire en cliquant sur le bouton +

Vous pouvez conserver une trace de votre télédéclaration, en cliquant sur Imprimer

Lorsque la saisie est terminée, cliquez sur **<u>Transmettre</u>**

÷		
	Informations de l'année antérieure :	
	Adresse :	
	Lover au 01/07/2012 : €	
	Logement occupé depuis le : Colocation :	
	Informations à compléter :	
	Vous vous occupez de la gérance de ce logement au 1er juillet 2013 :	
	Le logement est en colocation : Oui Oni	
	Le locataire est toujours dans le logement : Oui ONon	
	Ce locataire est à jour dans ses loyers : Oui Oui	
	Montant du loyer hors charges au 1er Juillet 2013 : 0.00 €	
	Indiquer le montant correspondant à un mois complet	
	Annuler Imprimer Transmettre	

Perte du mot de passe

En cas de perte de votre mot de passe, un menu vous est proposé sur la page d'accueil.

Cliquez sur Mot de passe perdu ?

Votre numéro d'utilisateur		
Votre mot de passe		Mot de passe perdu ?
	Validez	

Renseignez votre identifiant.

Vous revevrez alors votre mot de passe par mail à l'adresse indiquée lors de votre première connexion.



Modification de l'adresse électronique

Cette fonction vous permet de modifier l'adresse email que vous aurez saisie lors de sa première connexion.

Référence Caf DR:	
Référence Caf Tiersi:	
Adresse électronique validée :	
Changement adresse électronique	🕜 Accueil 😵 Quitter
Changement adresse électronique	Accueil 😵 Quitter
Changement adresse électronique Champs obligatoires à renseigner	Accueil 😵 Quitter
Changement adresse électronique Champs obligatoires à renseigner Votre adresse électronique Confirmation de votre adresse électronique	Accueil 😵 Quitter
Changement adresse électronique Champs obligatoires à renseigner Votre adresse électronique Confirmation de votre adresse électronique	Accueil S Quitter

Contacter la Caf

Cette fonction vous permet de contacter la Caf, au moyen d'un formulaire, pour toute question concernant la télédéclaration des locataires connus.

Référence Caf DR: Référence Caf Tiersi:	
Contacter la Caf	Accueil 🕹 Quitter
Vous pouvez nous contacter par le biais de ce for concernant la télédéclaration de	mulaire pour toute question locataires.
Seuls les locataires listés sont concernés par la t de nous contacter pour les nouve	télédéclaration, il est donc inutile eaux locataires !
Pour la réponse, veuillez indiquer au début du message à contacter, son adresse email si elle est différente de l' contact habituelle et/ou son téléphone et/ou son adresse	: le nom-prénom de la personne 'adresse de e courrier.
Votre message :	
	*
Envoyer	

Consulter la convention

Cette fonction vous permet de consulter la convention que vous aurez acceptée lors de votre première connexion.

Référence Caf DR: Référence Caf Tiersi: Adresse électronique validée :
Consulter la convention 💮 Accueil 🥸 Quitter
Convention de déclaration de loyer Caf - Bailleur
Convention entre la CAF et les bailleurs relative à la saisie des données informatisées nécessaires à la gestion de l'allocation logement.
Préambule
En application de la réglementation relative aux prestations de logement, le Bailleur doit transmettre le montant du loyer du mois de juillet ainsi que l'ensemble des éléments relatifs au logement nécessaires au calcul du droit à la CAF.
A cet effet, il est mis à disposition du bailleur sur le site Web de la CAF un fichier





Haute-Vienne

Caf de la Haute-Vienne 25 rue Firmin Delage 87046 Limoges Cedex 1

www.caf.fr

0810 25 87 10 (service 0,06 €/min + prix appel)